

GROUPIMO

SA au capital de 1.325.876 €

**Siège social : 12/14 av. Domergue - Immeuble Trident
97200 FORT DE FRANCE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À Actionnaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA GROUPIMO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de

commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 1,764 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur estimative représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières et créances rattachées » de l'annexe, la valeur estimative est déterminée par la direction en prenant en compte, d'une part la quote-part de capitaux propres détenue et d'autre part, la valeur de l'entreprise déterminée à partir des multiples de marché appliqués aux chiffres d'affaires.

La détermination de la valeur estimative de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles

dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour apprécier les valeurs estimatives.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs estimatives des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

Nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SA ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SA.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SA à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité*

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- *Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à SAINT MARTIN DE L'IF, le 17 Juin 2022

Le Commissaire aux comptes



MO3C, représenté par
Marc-Olivier CAFFIER



GROUPE PIMO S.A.

Immeuble Le Trident
Quartier Montgerald
97200 FORT DE FRANCE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

GROUPIMO S.A.

Immeuble sis Le Trident

Quartier Montgerald

97200 FORT DE FRANCE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

BILAN ACTIF

	2021			2020
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	940 799	788 925	151 874	201 509
Concessions, brevets et droits similaires	7 997	6 976	1 021	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 665		1 665	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>950 461</i>	<i>795 901</i>	<i>154 560</i>	<i>201 509</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	108 888	68 987	39 901	25 790
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>108 888</i>	<i>68 987</i>	<i>39 901</i>	<i>25 790</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 582 093	1 817 799	1 764 294	1 791 094
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	19 800		19 800	19 800
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>3 601 893</i>	<i>1 817 799</i>	<i>1 784 094</i>	<i>1 810 894</i>
ACTIF IMMOBILISE	4 661 242	2 682 687	1 978 555	2 038 193
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 366		3 366	1 480
Clients et comptes rattachés	1 885 198		1 885 198	1 193 805
Autres créances	850 486	220 256	630 230	847 497
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>2 739 050</i>	<i>220 256</i>	<i>2 518 794</i>	<i>2 042 783</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	697		697	7 104
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>697</i>		<i>697</i>	<i>7 104</i>
Charges constatées d'avance	28 592		28 592	10 172
ACTIF CIRCULANT	2 768 340	220 256	2 548 084	2 060 058
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 429 582	2 902 943	4 526 639	4 098 251

BILAN PASSIF

	2021	2020
Capital social ou individuel Dont versé : 1 325 876	1 325 876	1 297 076
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	129 708	129 708
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	509 101	102 405
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	753 010	635 505
<i>Total situation nette</i>	<i>2 717 695</i>	<i>2 164 694</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 717 695	2 164 694
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	153 585	1 053 485
Provisions pour charges	174 425	60 397
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	328 010	1 113 882
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 573	272
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Total dettes financières</i>	<i>22 573</i>	<i>272</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	264 489	255 576
Dettes fiscales et sociales	324 783	223 254
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>589 272</i>	<i>478 830</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	869 088	340 574
<i>Total dettes diverses</i>	<i>869 088</i>	<i>340 574</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 480 933	819 675
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 526 639	4 098 251

COMpte DE RESULTAT

	2021			2020
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 374 719		1 374 719	1 041 082
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 374 719		1 374 719	1 041 082
Production stockée				
Production immobilisée				57 400
Subventions d'exploitation			12 667	17 662
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			10 159	
Autres produits (1) (11)			1 718	280
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			1 399 262	1 116 423
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			616 397	511 480
<i>Total charges externes</i>			<i>616 397</i>	<i>511 480</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			7 247	8 087
Charges de personnel				
Salaires et traitements			402 600	248 121
Charges sociales (10)			133 685	64 745
<i>Total charges de personnel</i>			<i>536 286</i>	<i>312 867</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			61 878	38 571
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>61 878</i>	<i>38 571</i>
Autres charges (12)			58	478
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			1 221 865	871 483
RESULTAT D'EXPLOITATION			177 397	244 940
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			268 755	310 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			7 022	7 804
Reprises sur provisions et transferts de charges			884 199	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			1 159 976	317 804
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			303 231	15 896
Intérêts et charges assimilées (6)			2 870	882
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			306 101	16 778
RESULTAT FINANCIER			853 875	301 026
RESULTAT COURANT			1 031 272	545 966

COMPTES DE RESULTAT (Suite)

	2021	2020
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 780	18 466
Produits exceptionnels sur opérations en capital	40 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges	22 131	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	69 911	18 466
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		5
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	262 137	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	114 110	23 029
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	376 246	23 034
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(306 336)	(4 567)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(28 074)	(94 106)
TOTAL DES PRODUITS	2 629 149	1 452 693
TOTAL DES CHARGES	1 876 139	817 188
BENEFICE ou PERTE	753 010	635 505

1. **Règles et méthodes comptables**
2. **Événements significatifs**
3. **Événements post clôture et perspectives**
4. **Notes sur le Bilan Actif**
5. **Notes sur le Bilan Passif**
6. **Notes sur le Compte de Résultat**
7. **Autres informations**

Exercice clos le : 31/12/2021

Durée : 12 mois

Total bilan avant répartition : 4.526.639 Euros

Bénéfice : 753.010

Euros

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

(Pour mémoire, depuis le 1^{er} Janvier 2013 GROUPIMO S.A. n'établit plus de comptes consolidés, les seuils obligatoires n'étant pas atteints).

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Présentation de la société

Fondée en Août 2000, par ses actuels dirigeants, la Société GROUPIMO S.A., est une société Holding et un groupe qui intervient dans les métiers des services à l'immobilier sur les Départements Français d'Amérique.

L'administration de biens (gestion et syndic), l'intermédiation immobilière (transaction, location et commercialisation de programmes neufs et anciens), les travaux de rénovation immobilière, et les métiers annexes (diagnostic, expertise, courtage assurance, courtage financier, formation, CII, ...), constituent les activités des sociétés du groupe.

Avec une culture forte basée sur les nouvelles technologies et le logiciel libre, GROUPIMO développe chaque jour de nouvelles fonctionnalités pour ses clients.

L'équipe Ux est au cœur de ses développements au sein de la société SUPIMO. Elle regroupe des talents basés aussi bien en Martinique, qu'au Canada, à Paris, et au Cameroun.

Regroupées au sein d'un système d'information globale dénommé MatriXimo, l'ensemble des métiers communique, travaille, interagit depuis cet espace commun. L'espace client développé exclusivement couvre progressivement ainsi tous les métiers de l'immobilier en permettant aux clients une information immédiate. Les annonces sont accessibles directement depuis n'importe quel support pour répondre à l'évolution liée aux modes de connexion (smartphones, tablettes, ...).

L'espace collaborateur permet, lui, aux salariés et partenaires de s'informer en temps réel et de pouvoir exercer leur activité avec des outils du XXIème siècle.

De nombreux projets sont en cours de déploiement. Ils sont mis à disposition de notre clientèle.

Immobilisations financières et créances rattachées

Ce poste est essentiellement constitué de titres de participation.

Les titres et créances qui y sont rattachées sont comptabilisés au bilan pour leur prix d'acquisition et dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est constatée. La valeur d'utilité d'entités opérationnelles pour lesquelles il n'existe pas d'évaluation indépendante récente est estimée en prenant en compte, d'une part, la quote-part de capitaux propres détenue et, d'autre part, la valeur de l'entreprise déterminée à partir de multiples de marché appliqués au chiffre d'affaires.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour tenir compte des risques de non recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dépenses de publicité et de marketing

Les dépenses de publicité et de marketing sont comptabilisées en charges. Elles sont quasiment exclusivement constituées de dépenses numériques.

Provisions pour risques et charges

La société applique les dispositions du règlement sur les passifs (règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Avec un résultat d'exploitation de 177 k€ en 2021 contre 245 k€ en 2020, l'exercice a été décevant s'agissant du résultat d'exploitation.

Les produits progressent de 25% conformément à la hausse de l'activité de nos filiales (qui a progressé de 24% en 2021 dont 7% en croissance externe et 17% en croissance interne).

A contrario ce sont les charges d'exploitation qui se sont envolées (+43%).

La crise covid a provoqué une grave crise existentielle dans le monde, en France, dans les Dom, et aussi chez nos collaborateurs. Beaucoup de turnover, avec un fort retentissement latent sur l'activité et sur les comptes.

Ensuite aussi une législation trop complexe dans le monde de l'immobilier qui laisse la place à un mécontentement des clients, et qui laisse la part belle à des concurrents qui s'affranchissent de cette trop contraignante législation.

Enfin et surtout un très fort développement de l'activité dans ce contexte (+25% cf ci dessus) qui consomme de la ressource et se retrouve dans les comptes d'exploitation.

Des mesures d'adaptation ciblées ont été adoptées pendant toute la durée de l'exercice pour rétablir l'équilibre, tout en préservant nos capacités de réaction par rapport aux opportunités prévisibles des différents marchés sur lesquels nous intervenons.

Opération sur le capital :

Lors de l'assemblée générale Mixte du 28 août 2020, le Conseil d'Administration de la société GROUPIMO avait procédé au regroupement des actions composant le capital social. Ce regroupement est devenu effectif le 19 janvier 2021.

Mettant en œuvre la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte de Groupimo, le Conseil d'Administration de Groupimo a procédé le 27 octobre à la distribution de 28.800 actions gratuites ouvrant droits de votes aux salariés du groupe. Cette opération s'est traduite par une augmentation du capital social de la société Groupimo.

Le nouveau capital social s'établit désormais à 1 325 876 euros

Dans le cadre de sa communication financière, la société GROUPIMO est désormais accompagnée par le listing sponsor IN EXTENSO.

Faisant application de la délégation de pouvoir de l'Assemblée Générale du 13 août 2021, le Conseil d'Administration de GROUPIMO a procédé au transfert du contrat d'émetteur auprès du prestataire de service d'investissement de la Financière d'Uzes.

Le 28 mai 2021, la société GROUPEIMO a procédé à l'acquisition de 100% des parts sociales de la société FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE pour un montant de 270.000 € dont 100.000 euros par l'intermédiaire d'un crédit vendeur sur 3 années. Cette société spécialisée en Syndic de Copropriété doit permettre à notre groupe de renforcer son positionnement sur le marché local.

Procédures judiciaires :

Différentes procédures judiciaires sont en cours de finalisation, tant en demande qu'en défense.

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

La société MTS, filiale de la société Groupimo, a été placée en liquidation judiciaire en 2011. La BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE a assigné Groupimo en sa qualité de caution solidaire (personne morale) de sa filiale. La **BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE demandait** la condamnation de Groupimo à payer la somme de **892.854€** au titre du prêt en 2008. Cette affaire était **provisionnée** à hauteur de **897.854€**. Le Tribunal de Commerce a **condamné** la société GROUPEIMO en sa qualité de caution à payer à la Banque Populaire Val de France la somme de **234.285€**. Les parties ayant renoncé à introduire un recours, le jugement est aujourd'hui **définitif** conduisant à un **produit** de **663.568€** dans les comptes.

EURONEXT

La société EURONEXT a assigné la société GROUPEIMO devant le Tribunal de Commerce de Fort de France le 28 janvier 2020 pour le paiement d'un reliquat sur les abonnements annuels 2018 et 2019. Le montant de l'abonnement qui s'élevait à la somme de 3 k€ en 2017 a brusquement augmenté de plus de 500% en 2018 pour atteindre 17k€, suite à l'opération de division du nominal des actions. Cela alors même que la capitalisation boursière de la société GROUPEIMO n'avait pas augmentée, et que les éléments contractuels et accessibles d'Euronext ne donnaient pas cette information.

Le contentieux est donc né de l'interprétation des conditions tarifaires non accessibles au moment de l'opération de split. Par jugement en date du 19 novembre 2021, le Tribunal de commerce a débouté la société EURONEXT de sa demande de paiement au motif que le montant de l'abonnement contractuel s'élevait à 3K.

CGSS

La CGSS Martinique a délivré une contrainte d'un montant de 22 131€ portant exclusivement sur des pénalités et majoration de retard. Il faut rappeler que la CGSS Martinique avait assigné Groupimo fin des années 2000 pour plus de 600.000 euros en principal. Groupimo avait négocié et payé l'échéancier convenu. Restait la question des pénalités et majorations de retard qui avaient donné lieu à un engagement de la CGSS d'annulation au terme de l'échéancier. Cela n'a pas été le cas et ces frais n'ont pas été annulés. Groupimo a formé une opposition à la contrainte. Par jugement en date du 27 mai 2021 la société Groupimo a été débouté de son recours et condamné à payer la somme de 21 851€ au motif que les mises en demeures n'avaient pas fait l'objet de contestation. Ce jugement est aujourd'hui définitif.

Info Coronavirus / Covid :

Aucun PGE n'a été accordé à Groupimo et ses filiales pour permettre d'améliorer la trésorerie, de faire face au fort développement, et permettre les embauches, dans le contexte incertain lié à la crise sanitaire provoquée par la Covid. Bien que quatre demandes aient été déposées auprès de banques, aucune n'a prêté son concours malgré des tentatives de médiations.

Avec de nouvelles fermetures administratives en Avril et août 2021 de nos bureaux, l'impossibilité d'exercice de nos professions, l'interdiction de l'accès aux Antilles pour les clients métropolitains, et l'inquiétude des collaborateurs, les 3^{ème} et 4^e crise covid ont de nouveau mis à mal notre activité. Les demandes de subventions de l'État (FSE) ont été refusées. La crise de l'engagement des collaborateurs évoquée ci-dessus résulte, selon nous, pleinement de cette crise.

GROUIMO est un groupe de services à l'immobilier situé aux Antilles Guyane. Après la crise financière de 2008, Groupimo a redressé une situation difficile et affiche aujourd'hui un bilan de très bonne qualité, avec des filiales solides.

Après avoir constitué 50% de son chiffre d'affaires en 2007, les activités commerciales non récurrentes (transaction, location, vefa, ...) ne représentent plus que 15% de l'activité.

Les capitaux propres de 2.746.495 euros sont le signe d'une excellente santé financière.

Des développements interne et externe peuvent donc être envisagés sereinement en fonction des opportunités qui ne manqueront pas de continuer à se présenter.

Éléments post-clôture

Procédures judiciaires :

EURONEXT

Le 6 janvier 2022, la société EURONEXT a interjeté appel du jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Fort de France. Cette affaire est pendante devant la juridiction.

RECTIFICATION CII

Par arrêt en date du 10 mars 2022, la Cour d'Appel de Bordeaux a malheureusement confirmé le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Fort de France du 22 octobre 2020 qui avait débouté la société Groupimo de ses demandes de remboursement au titre du Crédit Impôt Innovation (CIR/CII) pour les années 2015 à 2017. La chambre de commerce de Martinique, qui nous avait présenté ce concept innovant, qui fonctionne correctement partout en France, avec un partenaire exclusif et dédié, la société Inicativas, sont actuellement interrogés sur les raisons de ce fiasco et leur volonté éventuelle d'accompagnement voir de dédommagement.

Entre temps, et outre les dizaines de milliers d'euros d'honoraires versés à initiatives pour ce résultat, et les centaines d'heures passées à constituer les dossiers et répondre aux différents intervenants, ceci apparaît comme une nouvelle et totale injustice fiscale, une énorme perte de temps, et une vraie distorsion de chances liées à la domiciliation de notre siège social en Martinique. Une réflexion est en cours à ce sujet puisqu'il semble que cela ne soit que source d'ennuis, sans jamais dans aucun cas n'être mis à notre crédit. Rappelons à ce sujet que Groupimo est la seule société cotée en bourse ayant son siège social en Martinique.

Le traitement comptable lié à cet arrêt est effectué sur l'exercice 2022. Une provision pour impôt de 114 k€ a été comptabilisée dans nos comptes 2021 au titre des CII 2018 à 2020.

Filiales et participations

GROUPEMO SYNDIC

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 janvier 2022, l'associé unique a décidé l'augmentation du capital social de la société GROUPEMO SYNDIC par capitalisation de sa créance pour un montant de 250.000€.

Après capitalisation, le nouveau capital social de la société s'élève à la somme de 258.000€.

Info Coronavirus / Covid :

Le 17 janvier 2022, la collectivité territoriale de Martinique a accordé une subvention de 8 000€ dans le cadre du programme « balan dijital » destiné à renforcer la modernisation digitale des TPE. Notons que cette aide nous permettra d'accentuer notre digitalisation et numérisation, nous attendons dorénavant le versement des sommes annoncées, mais remercions la CTM pour cette opération.

OPTIONS RETENUES DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT CRC 2004-06

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition des - Immobilisations corporelles et incorporelles - Titres immobilisés et titres de placement	01.01.2005	☐		☐
Coût d'emprunts activables - Montant comptabilisé à l'actif				☐
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation - Montant comptabilisé à l'actif	31.12.2007		☐	

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	947 446	3 015	0	950 461
Terrains	-			0
Constructions	-			0
Autres immobilisations corporelles	83 630	26 107	848	108 888
Avances et acomptes	-		-	-
Immobilisations financières	3 331 893	270 000	-	3 601 893
TOTAL	4 362 969	299 122	848	4 661 242

Amortissements	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	745 937	49 964	-	795 901
Terrains	-			0
Constructions	-			0
Autres immobilisations corporelles	57 839	11 996	848	68 987
TOTAL	803 776	61 960	848	864 888

Les logiciels et les licences acquis par l'entreprise sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les coûts de développement des sites Internet sont immobilisés et amortis sur 5 ans.

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation. L'augmentation de ce poste est liée à l'acquisition des parts sociales de la société FONTENOY IMMOBILIER en mai 2021 pour un montant de 270 k€.

Les plans d'amortissements des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

Amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME

Immobilisations décomposées :

Structure :

Amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : Amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Mode d'amortissement :

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
			Structures		Composants	
	mode	durée	mode	durée	mode	durée
Immobilisations incorporelles	Linéaire	1-5 ans				
Terrains	N/A					
Constructions	Linéaire	7 ans	Linéaire	50 ans	Linéaire	10-25 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3-7 ans				

Etat des créances :

Les créances de GROUPIMO SA se détaillent comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Avances et acomptes versés	3 366	3 366	
Fournisseurs, avoirs à obtenir	0	0	
Clients douteux ou litigieux	0	0	
Autres créances clients	1 885 198	1 228 277	656 921
Personnels et comptes rattachés	340	340	
Sécurités sociales et autres organismes sociaux	28 192	28 192	
Impôt sur les bénéfices	312 473	312 473	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 032	14 032	
Etat, produits à recevoir	1 333	1 333	
Groupe et associés	488 146	488 146	
Débiteurs divers	5 970	5 970	
TOTAL	2 739 050	2 082 129	656 921

Les créances clients sont principalement des créances intragroupes.

Au 31/12/2018, la société GROUPIMO détenait une créance de 983.315 € sur sa filiale GROUPIMO GESTION. Afin de permettre à sa filiale d'apurer cette dette, un protocole d'accord de paiement sur 120 mois a été signé en août 2019. Au 31/12/2021, le montant restant dû au titre de ce protocole s'élève à 795 253 €.

La créance « Etat, impôt sur les bénéfices » pour 312.473 € concerne des crédits d'impôts relatifs aux CIR des années 2015 à 2020 pour GROUPIMO et ses filiales.

Nos demandes de CII des années 2015 à 2017 ont fait l'objet d'un refus par l'administration fiscale.

Les dossiers techniques relatifs aux CII des années 2018 et 2019 ont, quant à eux, été transmis à l'Administration fiscale. A ce jour, ces dossiers n'ont pas fait l'objet d'un rejet contrairement à 2015-2017.

Une provision complémentaire de 114 k€ a été comptabilisée dans les comptes au 31/12/2021 pour couvrir le risque de rejet de nos demandes de CII des années 2018 à 2020.

Aucune demande de CII n'a été déposée au titre de l'année 2021 compte tenu des faits exposés précédemment.

La rubrique « Groupe et associés » est constituée des comptes courants des filiales de Groupimo S.A. Les comptes courants des filiales sont dépréciés à hauteur de 220.256 € au 31.12.2021,

Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 28 592 €.

Capital social (actions ou parts)

Le capital social s'élève à 1.325.876 euros. Il est composé de 1.325.876 actions de 1 euro.

Variation des capitaux

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Capital social	1 297 076	28 800		1 325 876
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Réserve Légale	129 708			129 708
Autres Réserves				
Report à nouveau	102 405	435 496	(28 800)	509 101
Résultat de l'exercice(bénéfice ou perte)	635 505	753 010	(635 505)	753 010
Provision réglementée				
Total	2 164 694	1 217 306	(664 305)	2 717 695

Lors de l'assemblée générale du 13/08/2021, il a été décidé d'affecter le résultat 2020 d'un montant de 635 505 € comme suit :

- versement d'un dividende 200 009 €
- affectation du solde pour 435 496 € en report à nouveau portant son montant à 537 901 €.

Provisions pour risques et charges

	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Provisions pour litige				
Provisions pour Impôts	60 397	114 028		174 425
Autres provisions pour risques et charges	1 053 484	6 431	906 330	153 585
TOTAL	1 113 881	6 431	906 330	328 010

La provision pour impôts, constituée en 2018, concerne le risque lié au rejet de nos demandes de CII des années 2015 à 2017. Une provision complémentaire de 114 028 € a été comptabilisée pour couvrir le risque de rejet de nos demandes de CII des années 2018 à 2020.

Des provisions pour charges financières ont été comptabilisées en charge au 31/12/2021 pour 6 431 €. Elles concernent :

- des intérêts dans le dossier nous opposant à la SGBA pour 2.7 k€,
- des intérêts sur échéancier en cours de paiement dans le dossier BIRD pour 2.9 k€.
- des intérêts dans le dossier nous opposant à la Banque POPULAIRE Val de France pour 0.9 K€.

La reprise de provisions d'un montant de 906.3 k€ € comptabilisée sur l'année 2021 concerne :

- La provision pour amendes et pénalités dans le dossier CGSS Martinique pour 22.1 k€, GROUPIMO ayant été condamné au paiement de la somme de 24.4 k€. Un échéancier de paiement sur 24 mois a été mis en place pour le règlement de cette condamnation.
- La provision pour charges financières dans le dossier BANQUE POPULAIRE Val de France pour 884.2 k€. GROUPIMO ayant été condamné au paiement de la somme de 237.8 k€. Une provision de 13.6 k€ a été conservée pour couvrir le montant des intérêts dus au 30/06/2021.

État des dettes

	Montant bruts	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	22 573	22 573		
Clients, avoirs à établir	26 397	26 397		
Dettes fournisseurs	264 489	264 489		
Dettes fiscales et sociales	324 783	324 783		
Autres dettes	600 579	534 579	66 000	
Groupe et Associés	242 113	242 113		
TOTAL	1 480 933	1 414 933	66 000	0

Le poste "dettes auprès des établissements de crédit" correspond à un solde débiteur en banque au 31/12/2021

L'augmentation du poste « autres dettes » (variation +308 k€) est principalement dû :

- à la condamnation de GROUPIMO dans l'affaire BANQUE POPULAIRE comptabilisée pour un montant de 237.8 k€
- Au crédit vendeur mis en place pour le solde du paiement des parts sociales de la société FONTENOY IMMOBILIER pour 100 k€

L'augmentation du poste « Groupe et Associés » (variation + 209 k€) correspond, en partie, aux sommes avancées par notre filiale COMAPHI dans le cadre de la convention de trésorerie (variation + 211 k€ sur l'année).

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'un montant de 1.374.719 euros comprend des prestations facturées par la holding à ses filiales pour un montant de 1.372.469 euros. Il est en hausse par rapport à l'année précédente compte tenu, d'une part de l'augmentation de l'activité de nos filiales, et d'autre part, par la mise en place de nouvelles conventions avec les sociétés FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE et CHECK'IN.

Résultat financier

	31/12/2021
Produits de participation	268 755
Revenus des autres créances	7 022
Autres produits financiers	0
Reprise provisions charges financières	884 199
Reprise provisions pour dépréciation	0
Total	1 159 976
Charges d'intérêts	2 870
Charges financières sur comptes du Groupe	0
Provisions pour charges financières	6 431
Provisions pour dépréciation des titres de participation	296 800
Total	306 101

GROUPIMO a perçu 269 k€ de produits de participation au titre des résultats de l'année 2021 de ses filiales, contre 310 k€ en 2020. Ces produits se décomposent comme suit : 40 k€ de COMAPHI, 121 k€ de GROUPIMO SYNDIC, 50 K€ de LA BAIE et 57.7 k€ d' EXPERTIM.

Les revenus des autres créances pour 7 k€ concernent les intérêts de 2021 perçus au titre du protocole d'accord de paiement avec la société GROUPIMO GESTION.

La reprise sur provisions pour risques et charges financières pour 884.2 k€ concerne le dossier BANQUE POPULAIRE Val de France, provision reprise suite au jugement définitif dans ce dossier.

Les charges d'intérêts pour 2.9 k€ concernent des intérêts bancaires et des intérêts sur comptes courants d'associés.

La provision pour dépréciation des titres de participation concerne les parts sociales de notre filiale GROUPIMO GESTION.

La dotation pour charges financières de 6.4 k€ concerne des provisions relatives aux dossiers SGBA - BIRD et BANQUE POPULAIRE Val de France.

Résultat exceptionnel :

Détail des charges exceptionnelles :

- Condamnation AFF CGSS Martinique pour 24.4 k€
- Condamnation AFF BANQUE POPULAIRE pour 237.8 k€
- Dotation amortissements exceptionnels pour 0.1 k€
- Provisions pour impôts CII 2018 à 2020 pour 114 k€

Détail des Produits exceptionnels :

- Fournisseurs et dettes sociales prescrites pour 7.8 k€
- Reprise sur provisions pour risques et charges AFF CGSS pour 22.1 k€
- Jugement favorable dans l'affaire ACCENTYS/SDC TRIDENT pour 40 k€

Transfert de charges

- Prises en charge des formations des personnels par les OPCO pour 6.3 k€
- Indemnisation sinistre dégât des eaux par Assurance pour 2.8 k€
- Remboursement de frais de procédure dans AFF ACCENTYS/TRIDENT pour 1 k€

Rémunération des dirigeants

	Rémunération	Avantages en nature	Total
Stéphane Plaissy	58 026	0	58 026
Didier Nicolai	58 026	0	58 026
Philippe Kault	0	0	0
Stide Tadi	55 040	0	55 040

Ventilation de l'effectif moyen

	Effectif Moyen Salarié	Effectif mis à disposition	Effectif total	%
Ingénieurs et cadres	7	-	7	70%
Employées	0	-	0	0%
Apprentis	3	-	3	30%
Total	10	-	10	100%

Information sur les parties liées

Au compte de résultat :

	31/12/2021
Produits	
Prestations de services	1 372 469
Produits de participation	268 755
Revenu des autres créances	6 993
IS intégré	28 074
Charges	
Autres achats et charges externes	28 449
Autres charges de personnel (formations)	11 480
Dotation provisions charges financières	0

Au bilan :

	Brut	Provision	Net
Actif			
Titres de participation	3 582 093	1 817 799	1 764 294
Créances clients et comptes rattachés	1 885 198	0	1 885 198
Autres créances	488 146	220 256	267 890
Passif			
Fournisseurs et comptes rattachés			
Autres dettes	22 057		22 057
	196 029		196 029

Tableau des filiales et participations au 31 12 2021

Information financières	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue directement ou indirectement (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Net					
GROUPIMO SYNDIC	258 000	59 027	100	8 000	8 000	0	0	1 109 324	10 208	121 017
COMAPHI	8 064	30 843	100	3 024	3 024	0	0	196 314	27 075	40 000
ML GUYANE	47 360	-23 736	80	160 000	0	0	0	256 390	47 000	0
EXPERTIM	500	- 24 088	100	500	500	27 860	0	149 257	- 72 028	57 738
GROUPIMO GESTION	1 748 772	1 850 307	100	2 690 696	1 462 696	161 771	0	1 561 646	-3 934	0
DFA	1 000	-19 738	100	100 000	0	0	0	0	-1 187	0
LA BAIE	8 100	3 094	100	300 000	0	281 018	0	210 600	- 6 086	50 000
ENCLOS	1 000	0	100	999	0	0	0	0	0	0
SUPIMO	1 000	-26 147	100	4 750	4 750	2 022	0	124 129	-42 419	0
LYBY	1 524	-33 697	100	2 624	2 624	52	0	0	-867	0
VRP	40 500	-72 373	100	40 500	40 500	0	0	495 491	-23 172	0
ADMINIMO	1 000	-24 277	100	1 000	1 000	0	0	445 800	-22 870	0
RENOVIMO	10 000	52 964	100	0	0	0	0	497 790	-92 606	n/a
FONTENOY IMMOBILIER	5 000	154 414	100	270 000	270 000	0	0	321 640	-9 357	0

GROUPIMO détient des participations, pour lesquels nous exposons les travaux réalisés afin de valider les valeurs bilancielle :

- Participations pour lesquelles aucun test de dépréciation n'a été effectué au regard de la valeur brute de la participation non significative :

- Expertim : Valeur brute de 500 €
- Supimo : Valeur brute de 4750 €.
- GROUPIMO syndic : Valeur brute de 8 000 €.
- Lyby : Valeur brute des titres de 2624 €.
- Comaphi : Valeur brute des titres de 3024 €.
- Adminimo : Valeur brute des titres de 1000 €

- Participations pour lesquelles aucun test de dépréciation n'a été effectué au regard de la valeur nette de la participation (dépréciée) :

- Enclos : Valeur brute de 999 € dépréciée à 100 %
- DFA : Valeur brute de 100 000€ dépréciée à 100 %.
- Résidence de la baie : Valeur brute de 300 000 € dépréciée à 100%.
- MIG Guyane : Valeur brute de 160 000 € dépréciée à 100 %.

- Participations pour lesquelles un test de dépréciation a été effectué et pour laquelle il n'est pas nécessaire de déprécier les titres

- VRP : Valeur brute de 40500 €

- Participation ayant fait l'objet d'une comparaison entre la VNC, la valeur vénale et la valeur actuelle :

- Groupimo Gestion : Valeur Brute 2.690.696 € dépréciée à hauteur de 1.256.800 €. A la demande du CAC une provision complémentaire pour dépréciation des titres de 297 k€ a été constatée au 31/12/2021.

Les provisions pour dépréciation de titres ont été déterminées en tenant compte des événements exceptionnels relatifs aux conséquences de la COVID 19 et des perspectives d'activités des filiales.

Nous entamons des travaux pour revaloriser certaines autres filiales à leur juste valeur, avec une comparaison entre la VNC, la valeur vénale et la valeur actuelle, spécifiquement sur Groupimo Syndic, Mig Guyane, Renovimo et reprendre ce dossier sur l'exercice 2022.

Impôt sur les bénéfices – Informations sur le calcul de l'impôt sur les sociétés au titre de l'intégration fiscale

Dénomination	Sté Filiale	Sté Mère	Résultat fiscal corrigé pour détermination résultat d'ensemble		Charge d'impôt comme en l'absence d'intégration	Comptabilisation impôt société		Déficits restants à reporter	
			Bénéfice	Déficit		Intégration Fiscale - charges	Intégration Fiscale - produits	Avant entrée dans le groupe	Au titre du Groupe
GROUPEMO		X	869 408				28 074		3 961 515
LA BAIE	X			6 886					
DFA	X			1 187					
COMAPHI	X		20 454		3 068	3 068			
GROUPEMO	X			3 934					
GESTION									
GROUPEMO	X		73 063		14 978	14 978			
SYNDIC									
ENCLOS	X								
EXPERTIM	X			33 488					
VRP	X			36 383				50 934	
SUPIMO	X			42 419					
ADMINIMO	X		54 386	24 370	10 028	10 028		922	
RENOVIMO	X								
TOTAUX			1 017 311	148 667	28 074	28 074	28 074	51 856	3 961 515
RÉSULTAT D'ENSEMBLE 2021				868 644					

Les déficits fiscaux restant à reporter (3.961 k€) constituent aujourd'hui une vraie valeur cachée pour Groupimo.

Crédit impôt recherche/innovation (CIR/CII)

Aucun dossier de demande de CII n'a été constitué au titre de 2021,

Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires de commissaire aux comptes s'élèvent à 21.400 € pour l'année 2021.

Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

	Exercice en cours	Exercice précédent
Indemnités de fin de carrière	28 073	21 785

Méthodes et hypothèses utilisées :

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédits projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

- Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu est de 5,4%. Conformément aux préconisations de la norme IAS 19, ce taux est proche des taux au 31/12/2012 des obligations long terme sur le marché financier des maturités comparables aux durées résiduelles moyennes d'activité des salariés du Groupe. Toutefois, ce taux a été déterminé en excluant les valeurs financières, soumises à des fortes variations.

- Modalité de départ

L'hypothèse retenue est un départ à l'initiative de l'employé, l'indemnité versée est l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite (CCN N° 3090 - Art.34). Pour les sociétés ne relevant pas de la convention collective, les calculs ont été effectués en supposant que l'indemnité versée est égale à l'indemnité de base du code du travail. Cette indemnité est soumise à charges sociales.

- Age de départ à la retraite

Les âges de départ à la retraite retenus sont de 65 ans.

Engagements financiers

Le montant des avals, cautions et garanties données à des tiers s'élève à 0 euros pour l'exercice 2021

K€	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties données à des tiers	0	820
Dont montant restant de l'engagement	0	659